

Tarbes le 28 décembre 2018

**Dispositifs de sécurité liés
aux appels à manifestation pour les 29 et 30 décembre prochains
et aux fêtes de fin d'année du 31 décembre au 1er janvier.**

En raison des appels à manifestation pour les journées des 29 et 30 décembre prochains et des risques de troubles à l'ordre public et à la tranquillité publique particulièrement importants à l'occasion de la période des fêtes de fin d'année notamment du 31 décembre au 1^{er} janvier, des mesures particulières sont prises par les autorités.

Ainsi, du samedi 29 décembre 2018 à 8h00 au mardi 1er janvier 2019 à 8h00 et sur l'ensemble du territoire du département des Hautes-Pyrénées :

- L'achat et la vente au détail, l'enlèvement ou le transport de **carburant, de produits chimiques inflammables ou explosifs** (en particulier : essence, acide chlorhydrique, acide sulfurique, soude, chlore de soude, alcool à brûler et solvants) par jerricanes, cubitainers, bidons, flacons ou récipients divers **sont interdits dans les points de distribution.**
- La vente au détail de **boissons alcooliques** à emporter et la consommation de boissons alcoolisées sont **interdites** sur les voies, places, parcs, parkings, jardins publics
- La vente, la cession, le transport, le port et l'utilisation des **artifices de divertissement** des catégories F1 à F4, les articles pyrotechniques des catégories T1, T2, P1 et P2 et les dispositifs de lancement de ces produits **sont interdits.**



Contact presse :

Pôle communication interministérielle pref-communication@hautes-pyrenees.gouv.fr
facebook.com/Préfet des Hautes-Pyrénées twitter.com/@Prefet65
site internet des services de l'État dans les Hautes-Pyrénées : <http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr>